

MARCHE PUBLIC - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 26/05/2026

Objet du marché de fournitures Location de matériel de Viabilité Hivernale pour la DIR Centre Ouest

1- Généralités : Référence dossier PLACE : LOC-ESH

Code CPV : 34143000 Date limite de remise des offres : 15/07/2026 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfc.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 03, 16, 18, 19, 23, 24, 36, 47, 79, 86, 87

Caractéristiques principales : les prestations du présent marché concernent la location sans chauffeur de camions et de leurs équipements de déneigement en version 19 t. et 26 t., en période de viabilité hivernale

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : appel d'offres ouvert (AOO)

Conditions minimales de participation : néant

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 et la loi n° du 6 août 2019 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont ainsi labellisés « Diversité » et « Egalité ».

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le ministère est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, nous transmettrons à l'attributaire pressenti un lien vers un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qu'il lui sera demandé de compléter.

Les réponses que vous voudrez bien nous fournir nous serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; l'Acte d'Engagement (AE) ; le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ; la Liste des Prix (LP) ; le Détail Estimatif (DE).

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'État), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- *Capacité économique et financière* : chiffre d'affaires des 3 dernières années.

- *Références* : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.

- *Capacité professionnelle* : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens

matériels du candidat.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : engagement signé par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)

Le mémoire justificatif comprenant :

Données techniques :

- les caractéristiques techniques des matériels ASH, manuels d'utilisation des matériels proposés, classification norme Euro VI des véhicules porteurs proposés
- les données sur les types de matériels de remplacement proposés en cas de panne
- les modalités de mise à disposition des matériels, de formation et d'aide à la prise en main par les agents DIRCO lors de la livraison du matériel
- une note justificative des délais d'intervention sur les matériels en cas de panne et des délais de remplacement (semaine, week-end) conformément aux dispositions indiquées dans l'Acte d'Engagement (AE)
- une note sur les modalités mises en place répondant au critère environnemental

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP :
- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) :
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE :

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

Pour les offres :

- Critère C1 : prix pondéré à % (note prix de l'offre = barème 20 x prix moins-disant / prix offre concernée)

- Critère C2 : valeur technique pondéré à % avec les sous-critères suivants :

Date de 1ère mise à disposition (1 point)

Certificat de conformité et date de mise en service de la saleuse et de la lame (1 point)

Contrat d'assurance du véhicule (2 points)

Franchise supportée par la DIRCO en cas de détérioration du matériel (3 points)

Type de matériel de remplacement proposé en cas de panne (2 points)

Notice descriptive détaillant les caractéristiques techniques des matériels et la mise à disposition des manuels d'utilisation des matériels proposés (6 points)

Classification norme Euro VI minimum du véhicule proposé (2 points)

Description des modalités de formation des agents DIRCO lors de la livraison du matériel (3 points)

- Critère C3 : Délai d'intervention ou de remplacement en cas de panne pondéré à %

La note délai d'intervention et de remplacement en cas de panne sur 20 points sera appréciée au vu du contenu des éléments remplis par l'entreprise dans l'acte d'engagement selon les 4 sous-critères suivants, notés chacun sur 5 points :

- délai d'intervention en jour de semaine
- délai d'intervention en jour de week-end et jour férié
- délai de remplacement en jour de semaine
- délai de remplacement en jour de week-end et jour férié

A défaut d'information donnée par le candidat, c'est le délai plafond qui deviendra contractuel.

Pour chaque sous critère, l'offre proposant le délai le plus court sera notée 5 ; les autres offres : 5 x délais le plus court / délai concerné

- **Critère C4** : critère environnemental dans le cadre du marché pondéré à % avec les sous-critères pondérés suivants :

- les modalités de formation des conducteurs à l'écoconduite pour la livraison des véhicules (5 points),
- de l'émission de GES pour la livraison des véhicules dans les centres (5 points)

Les annexes et le calendrier prévisionnel ne seront pas considérées comme pièces contractuelles mais rentreront en ligne de compte dans la valeur technique de l'offre.

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 2 décimales après la virgule (en cas de résultat à 3 décimales sur un sous-critère, la note sera arrondie au multiple de 0,05 le plus proche, par ex : 0,625/1 sera arrondi à 0,65/1).

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'attributaire est invité à répondre au questionnaire portant sur la promotion « égalité/diversité » à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd7zRb2xh0OKnhKuTAq-yDQdeLHEFIyfEqnU3YmPH4wQGL3OA/viewform?usp=header>

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE

- le bordereau/liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)

- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles

- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- Recours : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse :